

REUNION DU 22 OCTOBRE 2012

Convocation : 16 octobre 2012

Affichage : 25 octobre 2012

L'an deux mille douze, le vingt-deux octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le seize octobre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Etaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, LEPORTIER Patrick, NÉE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, ROINÉ Philippe, TRAVERS Régine.

Absents excusés : GALBADON Thérèse (pouvoir donné à GONZATO Élisabeth)

Secrétaire de séance : ROINÉ Philippe

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 10 septembre 2012, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Déclarations préalables :

- LEFEVRE Bernard – 27 Les Amonteux : Reconstruction d'un garage sur fondations existantes.
- AVININ Étienne – 123 Les Amonteux : Construction d'un mur de clôture.
- HUMMER Cédric – 28 Les Corbières : Construction d'un mur de clôture.
- DAVIRON Daniel et Yvonne – 11 Les Brûlins : Construction d'un mur de clôture.
- BOUIS Pierre-Yves et Delphine – 19 Les Corbières : Construction d'un abri de jardin.
- ALVAREZ Bruno – 27 La Tourelle : Construction d'un abri de jardin.
- MICHEL Jean-Pierre et Geneviève – 57 Les Corbières : Construction d'un mur de clôture.
- AUDEBRAND André – 32 Les Corbières : Construction d'un abri de jardin.
- DUBOST Yves – La Tourelle : Construction d'un abri de jardin.
- BROTIN François et Delphine – 49 Les Corbières : Construction d'un mur de clôture. Ce projet ne prévoit pas le SAS d'entrée de 5 mètres, et par endroits, le mur dépasse la hauteur autorisée. L'assemblée donne un avis défavorable à cette demande.

Permis de Construire :

- PARIENTE Vincent et CINGAL Sandrine – 16 Les Landes : Extension d'une maison.
- LE DOHER Glenn et LEJEUNE Élise – 1 Les Chênaies : Construction d'une maison.
- LEROY Isabelle – 4 Le Clos Samson : Construction d'une maison.
- PASQUIER Michel – 7 Les Jardins de la mairie : Construction d'une maison.
- Mairie de Tollevast – 20 Avenue Pasteur : Rénovation d'une salle des fêtes.

Les Corbières :

- Monsieur FLEURY indique que l'implantation d'abris de jardin et de murs de clôture sans autorisation a obligé la commune à envoyer un courrier aux propriétaires intéressés ainsi qu'aux présidents des syndicats de copropriété afin de rappeler les règles en vigueur : tout mur de clôture ou abri de jardin nécessite une déclaration préalable en mairie, d'où le nombre important de déclarations déposées depuis la dernière réunion de conseil.
- Monsieur FLEURY donne lecture à l'assemblée d'un courrier de la SARL POSEIDON souhaitant que la commune prenne position quant à la reprise des espaces communs du lotissement des « Corbières ». En effet, les finitions sont quasiment terminées, et la décision de reprendre ces espaces communs dans un délai court éviterait aux associations de copropriétaires de les reprendre temporairement. L'assemblée décide de ne pas se précipiter et d'attendre que les travaux d'engazonnement, de plantations soient intégralement achevés pour se positionner sur ce dossier.

Modification du Plan Local d'Urbanisme : L'enquête publique a débuté le jeudi 18 octobre et se poursuit jusqu'au samedi 17 novembre. Le commissaire enquêteur sera présent le mardi 30 octobre de 16h à 19h ainsi que le jour de la fermeture de l'enquête de 9h à 12h.

- Modification du règlement de la zone 1AUx des « Hauts Vents » : la hauteur maximale autorisée pour les bâtiments passe de 7 à 9 mètres.
- L'emplacement réservé n°5 à la « Gravelle de Haut » est déplacé, afin de conserver sa vocation initiale : aménager un cheminement piéton pour se rendre au futur magasin de proximité.
- Uniformiser la hauteur maximale autorisée pour les murs de façade et de clôture à 1,20 m, comme cela avait été décidé pour le lotissement des « Corbières » dans les zones Ua et 1AUa.

Ce troisième point ne fait pas l'unanimité au sein de l'assemblée et un vote est effectué pour valider ce point :

- Autoriser les murs de façade jusqu'à une hauteur maximale de 1,20 m par rapport à la route : 14 voix pour et une abstention (Philippe ROINÉ)
- Autoriser les murs de clôture (hors murs de soutènement) jusqu'à une hauteur maximale de 1,20 m : 13 voix pour, 1 abstention (Antoinette COLARD), et 1 voix contre (Philippe ROINÉ, qui estime que cette règle devrait être aménagée au regard de la topographie de certains terrains).

TERRAINS SITUÉS LE LONG DE LA NOUVELLE ROUTE (RD974)

Les terrains cadastrés en section B, numéros 1035, 1040, 1071 et 1072, et classés en zone naturelle, ont changé de propriétaire et des travaux ont été entrepris : le terrain a été décaissé, des résidus bitumineux ont été déposés et du remblai a été étalé, ce qui n'est pas permis dans le cadre des règles d'urbanisme de la commune. Un constat d'huissier a été effectué, une sommation a été lancée à l'encontre des propriétaires afin qu'ils remettent le terrain dans son état initial.

Les travaux continuant malgré ces démarches, les services de la gendarmerie ont été dépêchés sur place, afin d'y effectuer un constat et d'ordonner l'arrêt de ces travaux. Cette démarche a été très mal acceptée par les propriétaires qui ont pris les élus à parti et proféré des menaces. Par la suite, une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Beaumont-Hague pour non-respect des règles d'urbanisme.

Ces parcelles sont également traversées par la canalisation de gaz haute-pression alimentant la Communauté Urbaine de Cherbourg. Tous travaux effectués sur une telle zone doivent être

déclarés auprès de GRT Gaz et de nombreuses précautions doivent être prises. Un courrier leur sera envoyé afin de les alerter sur cette situation.

Par la suite et afin de protester contre les procédures de la mairie à leur encontre, des remorques de gravats ont été déposés sur le bord de la Route Départementale n°974. Les services du Conseil Général seront également prévenus de ces incivilités.

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

L'assemblée décide de nommer Claude FEUILLIE.

CONVENTION PISCINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013

Les enfants des écoles primaire et maternelle de Tollevast bénéficient de séances de piscine au cours de l'année scolaire 2012-2013. L'assemblée autorise le Maire à signer la convention de paiement trimestriel pour la mise à disposition d'une piscine municipale de Cherbourg-Octeville pour la période de janvier à juillet 2013.

TRANSPORT PISCINE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée trois devis pour le transport aller et retour des enfants de l'école de Tollevast à la piscine de « Chantereyne » à Cherbourg-Octeville.

Les membres du conseil municipal décident de retenir la proposition de « NORMANDIE VOYAGES », financièrement plus avantageuse à prestation égale : 90 € TTC par rotation pour la session de janvier à mai, et 80 € TTC par rotation, pour la session de mai à juillet (qui compte moins d'enfants et nécessite un moins grand bus).

FINANCES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que, suite au rendez-vous avec Madame le Députée, un courrier a été envoyé à RTE afin de connaître la date exacte du passage de quatre à trois transformateurs sur le site de Tollevast. La réponse de RTE indique que ce changement a été effectif courant 2010, ce qui justifie les changements en matière de fiscalité.

TRANSPORT SCOLAIRE

Mme GONZATO explique à l'assemblée que la demande de la mairie a été accordée concernant l'arrêt des Bertrands, qui a été ajouté au circuit du collègue.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Illuminations : Des propositions seront faites au moment du budget, pour savoir si l'illumination doit continuer.
- Site internet : La barre des 100.000 visiteurs a été franchie récemment.
- Pot d'accueil des nouveaux arrivants : Celui-ci s'est tenu le mardi 18 septembre, et a permis de recevoir une trentaine de nouveaux arrivants.
- Les 3 déesses : L'association est relancée en collaboration entre le Conseil Général et la Communauté de Communes. La prochaine réunion de l'association dans sa nouvelle configuration se tiendra le 13 novembre 2012 à 20h.
- Dégradations au city : De nouvelles dégradations sont encore à déplorer à l'espace jeunes. Trois rondins de bois ont été cassés et la poubelle, déjà réparée, a été à nouveau détériorée.
- Prochaine réunion : La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 3 décembre à 20h30.

Fin de la séance : 23h00